



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 20 avril 2018

Communiqué de presse

Lancement de la troisième édition des Trophées de l'agro-écologie



Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation lance la troisième édition des Trophées de l'agro-écologie, en partenariat avec le Crédit Agricole. Ceux-ci distinguent des démarches innovantes, individuelles ou collectives, exemplaires d'une agriculture à la fois productive et respectueuse de l'environnement, et des femmes et des hommes qui la font vivre.

Les Trophées récompensent particulièrement les démarches à caractère agro-écologique. Ces dernières sont autant de témoins réussis d'une agriculture productive, compétitive et s'appuyant sur les services rendus par la nature. L'évaluation de ces démarches se fera au regard de la triple performance : économique, environnementale et sociale.

Cette année encore, ces Trophées mettront à l'honneur les démarches de groupe avec le Grand prix de la démarche collective, qui souligne la priorité donnée à l'action collective d'agricultrices et d'agriculteurs engagés dans l'agro-écologie. Le Prix de l'innovation sera, quant à lui, décerné à la démarche individuelle d'un exploitant très innovant dans ses pratiques agro-écologiques.

Le concours se déroule en deux phases de sélection, avec un jury régional puis un jury national.

Les dossiers de candidature ainsi que le règlement du concours sont téléchargeables sur le site internet du ministère de l'Agriculture à l'adresse suivante :

<http://agriculture.gouv.fr/les-trophees-de-lagro-ecologie>

Les agriculteurs ont également la possibilité de retirer un dossier auprès de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF).

Ces dossiers doivent être renvoyés à la DAAF au plus tard le 30 juin 2018.

Correspondant DAAF : Samuel MARCHAL téléphone 0596 71 20 78